

Lyon, le 30 septembre 1808.



Nous avons l'honneur de vous prévenir que notre Société, à partir de ce jour, est dissoute d'un commun accord, et ne subsistera plus que pour sa liquidation.

Cette séparation n'ayant pour motif que notre convenance réciproque, n'altère en rien les sentimens d'estime et d'amitié que nous conserverons toujours les uns pour les autres.

Nous réclavons, M _____, pour chacun de nous en particulier, la confiance dont vous nous avez honorés, et nous vous renouvelons l'assurance de notre parfaite considération.

N. S.^r A.^s DARNAL signera pour la liquidation.

A. Darnal Rigaudier
pour la liquidation

N. S.^r J.ⁿ RIGAUDIER *idem.*

A. Darnal Rigaudier
pour la liquidation

N. S.^r J.^{es} BUBATON *idem.*

A. Darnal Rigaudier
pour la liquidation